

FF01-22

PERMIS DE FORMER

PERMIS DE FORMER INITIAL

Public concerné : Personne identifiée comme tuteur et maître d'apprentissage dans le secteur du CHRD

Prérequis : Aucun prérequis nécessaire

Mise en œuvre : Formation en présentiel (distanciel possible)

Durée : 14 heures (2 jours de 7 heures)

Tarif : 490 Euros HT. Par stagiaire
420 Euros HT. Tarif adhérent
2200 Euros HT. Intra

Formacode : 32154

Nombre de stagiaires : 4 pers. minimum, 12 pers. maximum

Personnes en situation de handicap : Adaptations possibles de conditions d'accueil et d'animation selon besoin(s) spécifique(s), merci de nous contacter

Dates, ville, accès : Consultez notre planning de sessions sur www.reso-formation.fr

Inscription : Merci de nous faire part de votre demande via la fiche formation concernée (formulaire d'inscription à compléter) sur www.reso-formation.fr RESO formation s'engage à vous répondre dans les 72 heures suivant votre demande et à débiter la prestation dans les 1 à 2 mois à compter de l'acceptation de la prise en charge du dossier.

Mise À jour : juillet 2026



Permis de Former initial

OBJECTIF(S) DE FORMATION

Le but de cette formation est d'accompagner les professionnels dans leur rôle de tuteur et dans la transmission de leurs savoirs.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ❖ Savoir accueillir et intégrer un apprenant
- ❖ Avoir la capacité de transmettre son savoir, son savoir-faire, son savoir-être
- ❖ Apprendre à évaluer la progression de l'apprenant
- ❖ Apprendre à évaluer les compétences en milieu de travail
- ❖ Maîtriser l'environnement juridique de l'alternance

PROGRAMME DE FORMATION

1– Information sur les parcours de formation professionnelle par alternance dans le secteur HCR

Présenter son entreprise et son environnement pour situer le secteur HCR ...

Présenter son rôle de maître d'apprentissage ou tuteur

Echanger sur le projet professionnel de l'alternant

Cerner les besoins, les attentes et le degré d'autonomie

Formuler les différentes étapes du parcours de formation

Présenter la mission de l'alternant

Présenter le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation

Identifier les connaissances et compétences des qualifications visées

2 – Intégration de l'alternant à son nouvel environnement professionnel

Accueil et accompagnement & Organisation du parcours de formation

Intégration de l'alternant dans l'entreprise

3 – Transmission et évaluation des compétences professionnelles en situation de travail

Présenter le référentiel et les activités professionnelles relatives au diplôme ou certificat préparé

Echanger et entretenir une relation suivie avec un référent du centre de formation

Organiser les activités de l'alternant en fonction des compétences clés à acquérir

Etablir un programme de travail de l'alternant et identifier les personnels avec lesquels il/elle réalisera les tâches

Analyser et exploiter les erreurs et les difficultés pour faciliter les apprentissages

Articuler les séquences formation en entreprise avec la progression établie en centre de formation

Mesurer les progrès de l'alternant et adapter sa progression en fonction des difficultés repérées en centre de formation

Encourager les progressions et maintenir la relation de confiance

Participer aux évaluations qualifiantes et mettre en œuvre le Contrôle en Cours de Formation (CCF)

4– Initiation au Droit Social : Les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR

Les contrats en alternance dans le secteur HCR, le cadre juridique, le contrat de travail, le statut de salarié

Forme et durée des contrats, réglementation et durée de formation, rappel sur la réglementation des mineurs

Informar l'alternant sur les aides possibles dans le secteur HCR (logement, permis de conduire...)

FORMATEURS

Formateurs formés au permis de former et ayant exercé des activités liées au management

VALIDATION DES COMPÉTENCES

Il sera demandé à chaque stagiaire, à l'issue de la formation, de répondre à une dizaine de questions, minimum, à une vingtaine de questions, au maximum, qui permettront de vérifier si les principes essentiels découlant de la formation ont bien été acquis par chacun d'entre eux.

Cela donne lieu à la délivrance du permis de former par Certidev (validité 4 ans)

D'autre part, un questionnaire d'appréciation sera remis également aux participants.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation présentielle se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été préalablement remis aux stagiaires, et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.